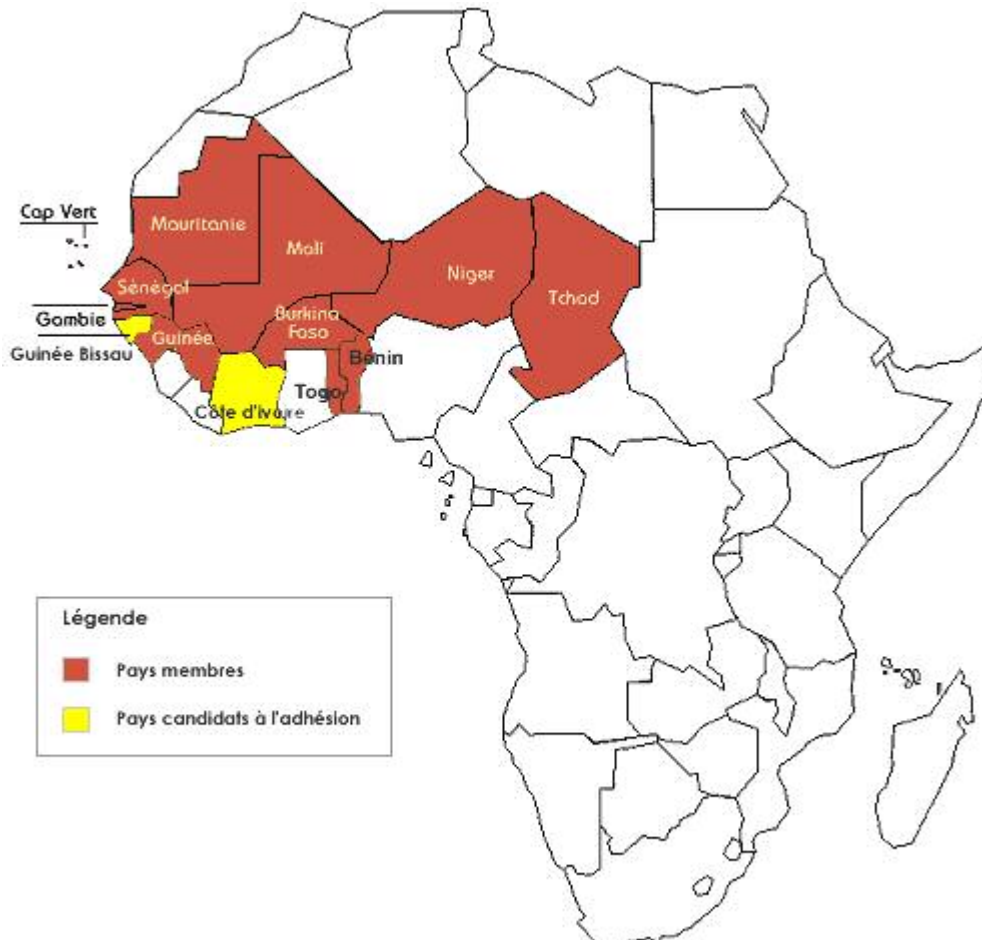


APERÇU GÉNÉRAL SUR LE PROJET ARIVAS/ARIVA

Le projet FED régional d'appui au Renforcement de l'Indépendance vaccinale en Afrique sahélienne (ARIVAS) dont la convention de financement a été signée en avril 1996 entre la Commission Européenne (CE) et huit pays du Sahel : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad a connu une première phase d'exécution allant de mars 1997 à fin décembre 2000.

Le coût global du projet ARIVAS s'élevait à 9,5 Millions EURO (environ 6,2 Milliards FCFA).



1. Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles notamment par l'amélioration durable de la couverture vaccinale des maladies prioritaires du programme Elargi de vaccination de routine, dans un cadre sectoriel défini et mis en œuvre au niveau des Etats, et bénéficiant d'une collaboration inter agences renforcée.

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont de contribuer :

- Au renforcement de la maîtrise au niveau national de l'ensemble des ressources financières mobilisables pour la vaccination et leur répartition en fonction de choix stratégiques cohérents
- A l'amélioration de la disponibilité au niveau opérationnel en vaccins et consommables de qualité
- A l'amélioration de l'offre et de la demande de services de vaccination dans le cadre d'une relance de la vaccination de routine
- Au renforcement de la collaboration inter agences dans le cadre de coordinations nationales renforcées et du

développement de la coopération inter pays dans les domaines de la vaccination et de la surveillance épidémiologique

- A la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies, aux niveaux des Etats et régional.

Le projet vise à soutenir les efforts des pays membres dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration et de prise en charge globale du Programme Elargi de Vaccination (PEV) dans les systèmes de soins de santé de base.

Le projet puise son originalité de ce qu'il encourage pour la première fois un groupe de pays à faibles revenus à inscrire en priorité sur le budget national de fonctionnement les charges récurrentes liées aux programmes définis dans leurs politiques de santé, en l'occurrence celles des vaccins et consommables du PEV.

Le dispositif de financement mis en place prévoit l'inscription au budget de fonctionnement du ministère chargé de la santé d'une ligne budgétaire spécifique et de crédits suffisants pour l'achat de vaccins et consommables du PEV.

L'approvisionnement en vaccins et consommables se fait par le circuit de l'UNICEF pour des raisons de régularité, de garantie de qualité des vaccins. A cet effet, le gouvernement et l'UNICEF signent un accord spécifiant des conditions relatives à cette transaction.

La première phase (dénommée ARIVAS) a permis d'atteindre des résultats appréciables, notamment l'appropriation de l'approche de l'IIV par les acteurs nationaux et les instances politiques et administratives au plus haut niveau et une transformation fondamentale dans la perception des rôles respectifs des Etats et des partenaires au développement.

A la demande des Etats et compte tenu des résultats satisfaisants obtenus par le projet ARIVAS relevés par l'évaluation à mi-parcours, la Commission Européenne a instruit un nouveau projet d'appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique (ARIVA).

La coordination du projet est assurée par une Cellule d'Appui Technique Régional (CATR). Cette cellule est composée de :

- Quatre experts long terme dont deux médecins de santé publique, un économiste de la santé et un administrateur/gestionnaire
- Un personnel local d'appui comprenant un comptable, une secrétaire, une chargée de communication, un chauffeur et un planton.

Le projet ARIVA est exécuté par le bureau d'études CREDES. Un contrat d'assistance technique lie ce bureau d'études au maître d'ouvrage, le Ministère des Finances du Burkina Faso qui est l'Ordonnateur Régional du projet. Le fonctionnement de la Cellule est régi par un devis-programme élaboré et exécuté par la CATR et approuvé par l'Ordonnateur Régional et la Délégation de la Commission Européenne au Burkina Faso.

Si le projet ARIVAS a permis d'asseoir l'appropriation des programmes de vaccination de routine par les nationaux et de stabiliser le financement et l'approvisionnement en vaccins et consommables, il existe encore de nombreux défis que ARIVA doit contribuer à relever.

Il s'agit entre autre de :

- La coordination des appuis dans un environnement marqué par une multitude d'intervenants et d'initiatives de contrôle et d'éradication de la maladie : éradication de la poliomyélite, contrôle de la rougeole, élimination du Tétanos Néonatal, introduction de nouveaux vaccins, etc.
- L'amélioration durable de la couverture vaccinale afin de réduire la morbidité et la mortalité des maladies cibles du PEV, ultime finalité de toute intervention de santé publique. Cette amélioration de la couverture devra se faire par la mise en œuvre de stratégies plus efficaces, adaptées au milieu et financièrement viables
- La pérennisation du financement du PEV de routine tenant compte des conséquences de mutation en cours dans le domaine, notamment la hausse des prix des vaccins, le passage aux seringues autobloquantes (SAB) et l'introduction de nouveaux vaccins
- L'amélioration de l'efficacité de la surveillance épidémiologique et de la réponse aux épidémies.

Le projet ARIVA (deuxième phase) d'un montant total de 6.500.000 € entièrement financés sur le 8ème FED, couvrira une période de 3 années. Les pays bénéficiaires seront les pays inclus dans le précédent projet (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) ainsi que les autres pays africains ACP qui en feront la demande sous réserve de :

- Leur engagement préalable au financement sur leurs ressources propres des vaccins et consommables du PEV de routine
- La mise en place d'un Comité National de la Vaccination (ou dénomination équivalente) regroupant autour des responsables nationaux techniques et financiers du secteur sanitaire l'ensemble des partenaires extérieurs intéressés
- La réalisation d'une revue conjointe récente de leur PEV permettant la mise en oeuvre d'un diagnostic partagé et l'élaboration d'un plan d'action.

Pour l'année 2003, la CATR a reçu la candidature de cinq (5) pays pour l'adhésion au projet ARIVA. Ce sont : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, la Guinée et le Togo.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter les pages suivantes :

- [Propositions de financement 7e FED](#)
- [Proposition de financement 8e FED](#)